

Attestation de contrôle d'un générateur de chaleur

Nature du contrôle N° attestation⁽¹⁾ :

Contrôle périodique
 1^{er} contrôle de mise en conformité
 2^{ème} contrôle de mise en conformité
 Contrôle en vue d'une remise en fonctionnement

Contrôle après intervention sur la partie combustion
 Contrôle dans le cadre d'une procédure de réception

Technicien Personne responsable de la réalisation du contrôle

Technicien agréé L DG1 G11
 Technicien spécialisé en combustibles solide

Propriétaire de l'installation de chauffage central
 Locataire du bâtiment contenant l'installation de cc.
 Autre (préciser) :

Nom et prénom : ZTEYATAHmid
 N° d'agrément (si CC ou CG⁽²⁾) : 01824
 Nom entreprise :
 Rue & n° : Cordonnier 202
 Code postal & localité : 4800
 Verviers :
 Tél : Fax ou courriel :
 N° Entreprise (BCE) : 893055067000000000
 Date du contrôle : 16/03/2011

Nom et prénom : LAYS
 Entreprise (si pertinent) :
 Rue & n° :
 Code postal & localité :
 Tél : Fax ou courriel :
 Localisation du générateur si différente :

Combustibles (si multicom bustible, mentionner les différents combustibles)

Solide Pellets Bûches Céréales Charbon Autre :
 Liquide Gasoil Gasoil extra Fuel lourd Autre :

Gazeux Gaz nat. G20 Gaz nat. G25 Propane Butane Biogaz Autre :

Générateur de chaleur **Brûleur (si pertinent)**

Nb de générateurs dans le local de chauffe : 1
 Identification du générateur (si plusieurs) :
 Raccordement type : B, C : B
 Type unit : Oui Non
 Année de construction⁽³⁾ : 1999
 Marque : VISSA AN type : Gandensola
 Puissance nominale utile : 6,7 kW kcal/h
 Générateur à condensation : oui non

atmosphérique ventilé (unit) à air pulsé (séparable)
 si gaz : à prémélange sans prémélange
 1 allure plusieurs allures (nombre :) modulant
 Marque : Type :
 Année de construction : N°
Installation de chauffage central
 Fluide caloporteur Eau Vapeur basse pression
 Huile thermique
 Production chaleur Chauffage ECS chauff. + ECS

Ventilation local de chauffe - Aménée d'air comburant - Evacuation des gaz de combustion

Introduction de la demande initiale de permis d'urbanisme du bâtiment contenant le local de chauffe :
 Avant le 29/05/2009 (→ voir (4))
 Après le 29/05/2009 (→ Respect, selon les cas, des normes NBN B 61-001, B 61-002, D 51-003, D 51-004, D 51-006)

Réponse à la question précédente déduite :
 De l'estimation de l'âge du bâtiment sur base de son observation
 D'informations orales transmises par l'utilisateur / le propriétaire
 De la présentation de la demande initiale de permis d'urbanisme ou du permis d'urbanisme par l'utilisateur/le propriétaire

Conformité de la ventilation du local de chauffe : OUI NON
 Conformité du dispositif d'aménée d'air comburant : OUI NON
 Conformité du dispositif d'évacuation des gaz de combustion : OUI NON

En cas de non conformité → Causes de non conformité et actions à entreprendre :

Orifices de mesure (générateurs combustibles liquides et gazeux)

Le générateur est-il dispensé de l'obligation d'être équipé d'orifices de mesure⁽⁴⁾ ? OUI NON
 Si réponse = « NON » (doit être équipé d'orifices)
 Présent et conforme
 Présent et non conforme
 Absent et techniquement non réalisable
 Remarque - Cause de non conformité :

Respect des critères de bon fonctionnement (installations alimentées en combustibles liquides ou gazeux)

Droits catégorie de générateur ⁽⁵⁾	Indice de base	Indice de correction	Temper en CC1	Temper en CC2	Temper en CC3	Remplacement
Température d'eau (°C) ⁽⁶⁾	maximale (chauffage)	minimale (ECS)	maximale (ECS)	maximale (ECS)	maximale (ECS)	maximale (ECS)
Performance autorisée ⁽⁷⁾	250,85	150,90				
Valeur mesurée	199,1	25,93				
Billeur 1 allure Billeur à plusieurs allures Billeur à plusieurs allures Billeur à plusieurs allures Billeur à plusieurs allures Billeur à plusieurs allures						
Conformité <input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> NON						

Déclaration de conformité vis-à-vis de l'acte de contrôle

L'ensemble générateur de chaleur - ventilation du local de chauffe - aménée d'air comburant - dispositif conforme aux dispositions de l'AGW du 29/01/2009⁽⁸⁾ :
 d'évacuation des gaz de combustion est
 OUI
 NON

En cas de non conformité → Causes de non conformité et actions à entreprendre

Attestation de contrôle établie par

Attestation reçue par :
 en qualité de :
 (signature du technicien)
 (signature de cette personne)

[Signature]